

Date de la séance

Le 25 juin 2025

Date de convocation

Le 19 juin 2025

Date de publication

Le 19 juin 2025

Nombre de délégués

En exercice 34

Présents 26

Procurations 7

Excusé 0

Absent 1

**N° 2025-06-44**

**OBJET :**

**TARIFS D'UN MINI-  
SEJOUR ORGANISE  
PAR LE CENTRE DE  
LOISIRS SANS  
HEBERGEMENT DE  
CRESPIERES  
APPLICABLES  
A COMPTER DU 21  
JUILLET 2025**

Le Président certifie  
que la liste des  
délibérations a été  
publiée sur le site  
internet de la  
Communauté de  
Communes Gally-  
Mauldre

**L'an deux mille vingt-cinq**

Le mercredi 25 juin, à 18h30, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal de la mairie de Feucherolles, en séance publique, sous la présidence de Patrick LOISEL, Président.

Commune d'ANDELU :

Commune de BAZEMONT : Jean-Bernard HETZEL, Martine DELORENZI

Commune de Chavenay : Myriam BRENAC, Stéphane GOMPERTZ

Commune de CRESPIERES : Adriano BALLARIN

Commune de DAVRON : Damien GUIBOUT

Commune de FEUCHEROLLES : Patrick LOISEL, Katrin VARILLON, Michel DELAMAIRE, Yves DEKEYREL

Commune d'HERBEVILLE : Vincent GAY

Commune de MAREIL-SUR-MAULDRE : Nathalie CAHUZAC, Christophe DEBUISNE

Commune de MAULE : Olivier LEPRETRE, Sidonie KARM, Hervé CAMARD, Sylvie BIGAY, Caroline QUINET, Hajer RIVIERE

Commune de MONTAINVILLE : Eric MARTIN

Commune de SAINT-NOM-LA-BRETECHE : Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Dominique GERBERT, Axel FAIVRE, Jean-Philippe ANTOINE

**Procurations :**

Jérôme COTIGNY a donné pouvoir à Myriam BRENAC

Agnès TABARY a donné pouvoir à Adriano BALLARIN

Jean Christophe SEGUIER a donné pouvoir à Hervé CAMARD

Samuel COLLIN a donné pouvoir à Hajer RIVIERE

William FALCHETTO a donné pouvoir à Olivier LEPRETRE

Christine CAILLAT à Dominique GERBERT

Christelle BARDEILLE à Axel FAIVRE

**Excusé :** /

**Absent :** Olivier RAVENEL

**Secrétaire de séance :** Axel FAIVRE

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2012181-004 en date du 29 juin 2012 portant création de la Communauté de Communes Gally Mauldre,

**CONSIDERANT** que dans le cadre du transfert de l'action sociale d'intérêt communautaire, la gestion des centres de loisirs est assurée par la Communauté de Communes Gally Mauldre,

**CONSIDERANT** qu'il appartient en conséquence à la Communauté de Communes de fixer les tarifs des séjours et mini-séjours organisés par les différents accueils de loisirs sur son territoire,

**CONSIDERANT** l'avis favorable unanime des membres présents en Commission Affaires Générales et Financières et gestion de l'activité du Cinéma Les Deux Scènes du 18 juin 2025

**ENTENDU** l'exposé de Mme Nathalie CAHUZAC, vice-Présidente déléguée aux équipements culturels et sportives, CLSH, actions en faveur du sport, de la jeunesse et des seniors

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

⇒ **FIXE** les modalités de calculs des tarifs des séjours ou mini-séjours organisés par l'accueil de loisirs de Crespières à compter du 21/07/2025 ainsi qu'il suit :

	QF	Pourcentage	CCGM	Hors CCGM
<b>A</b>	QF < 665€	60%	<b>369,00 €</b>	<b>615,00 €</b>
<b>B</b>	665€ < QF < 1175€	75%	<b>461,25 €</b>	
<b>C</b>	1176 € < QF < 1695 €	85%	<b>522,75 €</b>	
<b>D</b>	1696€ < QF < 2700 €	90%	<b>553,50 €</b>	
<b>E</b>	2700€ < QF	95%	<b>584,25 €</b>	

Le Président  
Patrick LOISL



Pour copie conforme,

- Mise en ligne de l'acte le ...26/06/2025....
- Document rendu exécutoire le ...26/06/2025....